



PRÉFET DU GARD

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(carrières)

COMMUNE de CAVEIRAC

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

---

Par arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2017, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée par Monsieur Patrice GAZZARIN, agissant en qualité de directeur régional de la société GSM, dont le siège social est fixé à GUERVILLE (78930), Les Technodes, BP2, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de calcaire, des installations de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux, sur le territoire de la commune de CAVEIRAC, aux lieux-dits "Devèze de Bouzanquet » et « Le Jal ». Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La superficie totale demandée est de 49,6 hectares. La production maximale sollicitée est de 600 000 tonnes par an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1, 2515-1a et 2517-2.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès du siège du secteur Languedoc de la société GSM, au 04.67.07.07.10.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation d'exploiter et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Pendant une période d'au moins 30 jours, du **mercredi 4 octobre au jeudi 2 novembre 2017 inclus**, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale resteront déposés en mairie de CAVEIRAC, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 9 h à 17 h sans interruption, les mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de CAVEIRAC, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@gard.gouv.fr](mailto:pref-environnement@gard.gouv.fr), du mercredi 4 octobre 2017, 9h00 au jeudi 2 novembre 2017, 17h00. Ces observations et propositions transmises par courriel pourront être consultées par le public sur le site internet départemental de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)) rubrique : politiques publiques – environnement – ICPE – communes ou entreprises.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Mme Maria DEL GIORGIO, architecte, désigné commissaire enquêteur titulaire par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en Mairie de CAVEIRAC, les :

- mercredi 4 octobre 2017 de 8 h à 11 h
- vendredi 13 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- lundi 23 octobre 2017 de 11 h à 14 h
- jeudi 2 novembre 2017 de 14 h à 17 h

Le présent avis sera affiché en Mairies de Caveirac, Bernis, Langlade, Clarensac, Milhaud et Nîmes. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Caveirac, à la Préfecture du Gard - Direction de la citoyenneté et de la légalité, Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, ainsi que sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)), du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.